Envoyé en préfecture le 01/03/2019
Reçu en préfecture le 01/03/2019
Affiché le
ID : 031-200072635-20190227-270219D357-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES

Séance du 27 Février 2019 à Cierp-Gaud, salle polyvalente

L'an deux mille dix-neuf et le 27 Février à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

Personnes présentes : 56
ARINO Monique / AZAM Audrey / BARRAU Bertrand / CORTESOGNO Alain / BEUVELOT Pascal / BONNET Philippe / BORDES Jean-Claude / CASTEL Alain / BOUKEBBOUCHE Farida / CASTEX Marie-Thérèse / AUBERT Sophie / CAU Michèle / CHÈZE Jean-Bertrand / CLASTOT Jean-Claude / COMET Sylvain / CRAMPE Philippe / DASPET Laurette / DORE Jean-Pierre / ECHEVARNE Anne-Marie / ESCAZAUX Hélène / FABARON Daniel / FERRÉ Louis / GERDESSUS Marie-France / GONZALES Jean-Pierre / GROS Joël / GUAUS Bernard / HAHNSCHUTZ André / HORMIERE Charles / JAMME Henri / PRINCE Bernard / LADEVEZE Alain / LADEVEZE Michel / LADRIX Jean-Paul / CROUZET Marie / LAPEBIE Brigitte / LARQUE Alain / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / LUPIAC Claude / MARTIN Denis / MELAZZINI André / ARROYO Pierre / OUSTALET Jean-Pierre / PALLAS André / MOMBRUN Christian / PLANAS Yves / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / REDONNET Jean-Luc / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / SAULNERON Patrick / SICART Jean

Personnes absentes ou excusées : 40
ABADIA Jean-François / ADOUE Fabienne / AYRAL Annie / CHAPOT Denis / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / DARDÉ Jean-Paul / DEJUAN Francis / DENARD Jean-Paul / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ENCAUSSE Patrick / FILLASTRE André / FORMENT-VINGADASSALOM Christine / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GOUZY José / JAUSSELY Pierre / JOURDANA Didier / MARY Serge / MENGARDUQUE Jean / MINEC Hervé / MORA Bernard / MORETTO Joseph / PORTES Gilbert / PRAT Philippe / REBUFFO Jean-Pierre / RICHARD Etienne / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Joseph / SAINT-MARTIN Yvon / SANGAY André / SAPORTE Gérard / SOYE Anne / STRADERE Michelle / TALAZAC François / THOMAS Christophe / UCHAN Marie-Claire / VERDIER Jean

Procurations : 8
COMET Jean-Pierre a donné procuration à LADEVEZE Michel
DUMAIL Bernard a donné procuration à PLANAS Yves
FILLASTRE André a donné procuration à SALVATICO Jean-Paul
MORA Bernard a donné procuration à GONZALES Jean-Pierre
RIVAL Patrice a donné procuration à HORMIERE Charles
SAINT-MARTIN Joseph a donné procuration à FERRE Louis
SAINT-MARTIN Yvon a donné procuration à CLASTOT Jean-Claude
STRADERE Michelle a donné procuration à CASTEX Marie-Thérèse

Vote : Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Affectation des Résultats 2018, budget annexe à caractère commercial SPIC : Déchets

Envoyé en préfecture le 01/03/2019
Reçu en préfecture le 01/03/2019
Affiché le
ID : 031-200072635-20190227-270219D357-DE

31224 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAIS CCPHG DECHETS	2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 96
Nombre de membres présents : 56 + 8 procur
Nombre de membres exprimés : 64
VOTES : 64
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-936,19
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	3 654,98
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**2 718,79**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	128 353,66
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	**0,00**
AFFECTATION (2) = d.	**2 718,79**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0,00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0,00**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**2 718,79**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, Alain Castel, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A le 28/02/19

COMMUNAUTE DE COMMUNES 17, av. de Luchon 31210 GOURDAN POLIGNAN PYRENEES HAUT GARONNAISES